



SEGPA : le SNETAA CONTINUE LA LUTTE

L'application de la circulaire n°2006-139 du 29 août 2006 a pour conséquence la fermeture de nombreux ateliers en SEGPA, l'abandon dans de multiples cas de l'enseignement professionnel. Ceci ne fait qu'aggraver les difficultés, déjà très grandes, des élèves pour l'insertion dans le système scolaire, puis dans leur vie de citoyen.

Cette circulaire produit de nombreux effets négatifs, entre autres, l'arrêt de délivrance des dérogations prévues par le code du travail pour les élèves mineurs, l'absence de toute précision sur les effectifs d'élèves en atelier, et la consécration des champs professionnels qui restent totalement anti-statutaires, et conduisent à une déréglementation sans fin touchant même le mouvement intra pour des PLP de SEGPA dans certaines académies.

A ce jour, le Ministère de l'Education Nationale et les corps d'Inspection n'apportent aucune réponse satisfaisante au niveau pédagogique.

La délivrance de dérogation est toujours réglementaire (prévue par le code du travail), et aucune directive européenne actuelle ne l'empêche. De plus, les études accidentologiques en milieu scolaire du ministère prouvent clairement que les élèves de SEGPA ne sont pas plus victimes que ceux du collège, à niveau égal.

Aujourd'hui, alors que les collègues sont victimes de mesure de carte scolaire, ou de difficultés exceptionnelles pour intéresser leurs élèves, le SNETAA rappelle qu'il a lutté, depuis sa parution au BO contre cette circulaire avec de multiples actions, auprès du ministère, auprès des parents d'élèves, des élus, des collègues,

La grève du 24 septembre 2007, très suivie dans certaines académies et par les médias, reste un moment fort.

Le SNETAA étudie avec le ministère les solutions pour que les SEGPA soient préservées, notamment par la demande d'élaboration d'une nouvelle circulaire et aussi par l'expérimentation de formations diplômantes en liaison avec les LP, dès la 4e SEGPA, ou la mise en place de sections diplômantes en SEGPA.

Le SNETAA rencontrera prochainement le Cabinet du Ministre de l'Education sur le dossier des SEGPA.

SNETAA, SECTEUR AIS, le 18 04 2008